

## Permis de conduire

Mise à jour du 4 octobre 2019

Cette note d'information a été établie d'après la propre expérience de l'auteur et les renseignements sont confirmés par les textes officiels et l'avis du conseil juridique de l'UFE. Cependant on n'est pas à l'abri d'un changement d'humeur ou d'interprétation d'un fonctionnaire de l'IMT.

Le permis de conduire français "modèle européen" étant reconnu par les autres Etats membres de l'Union Européenne, il n'est plus nécessaire de l'échanger contre un permis portugais, mais il reste possible d'en faire la demande. Les conducteurs qui s'établissent au Portugal doivent en informer l'IMT dans un délai de 60 jours après leur arrivée ( en pratique après l'enregistrement à la Freguesia), **sous peine d'amende en cas d'infraction constatée par la GNR**. La pénalité actuelle est de 400 Euros plus mise en demeure d'effectuer les démarches légales.

Pour enregistrer votre permis vous devez aller au bureau de l'IMT de Faro  
Direção Regional de Mobilidade e Transportes do Algarve R. Aboim Ascensão, 10/14; 8004-025 FARO,  
avec les documents suivants:

	Déclaration simple	Renouvellement	Echange
Permis Européen original + 1 copie	X	X	
Permis rose 3 volets original + copie	X		X
Carte d'identité original + copie	X	X	X
NIF original + copie	X	X	X
Certificat de résident Européen Original + 1 copie	X	X	X
Imprimé IMT Numéro 13 pré-rempli	X	X	X
Attestation de la Junta de Freguesia si le nom indiqué sur le permis est différent du nom indiqué sur le document d'identité			x
Certificat médical		X	X

**Vous devez conserver l'attestation qui vous aura été délivrée dans le véhicule pour pouvoir la présenter en cas de contrôle de la GNR**

Les titulaires d'un permis Européen Portugais doivent demander le renouvellement du droit à conduire suivant la réglementation applicable au Portugal c'est-à-dire tous les deux ans après 70 ans. Le renouvellement doit être demandé dans les six mois avant l'expiration du droit à conduire.

La visite médicale peut être effectuée dans une clinique privée ou un centre de santé. Depuis 2017 le certificat médical est communiqué directement en ligne par le médecin. Le demande de renouvellement de permis peut être effectuée ensuite en ligne.

<https://www.portaldocidadao.pt/web/instituto-da-mobilidade-e-dos-transportes/carta-de-conducao-revalidacao>

Si vous avez changé de résidence, au Portugal, vous devez apporter un certificat de résidence correspondant à votre nouvelle résidence.

Si vous n'avez pas la possibilité d'obtenir un permis Européen Français, Il faudra demander l'échange de votre ancien permis Français contre un permis Européen Portugais dans la limite de deux ans après la date de délivrance de votre certificat de résident Européen. L'IMT vous remet un document provisoire de circulation en attendant la livraison de votre nouveau permis par voie postale (environ deux mois ½).

**Si vous dépassez la limite de deux ans vous perdrez le droit de changer votre permis et il vous faudra repasser un nouveau permis au Portugal pour conserver le droit de conduire dans ce pays.**

## *Permis International*

Le document de droit à conduire délivré lorsque vous demandez l'échange de permis n'est valable qu'au Portugal. Si vous devez voyager hors du territoire en Espagne, France ou autre vous devez demander un permis de conduire international. Ce document est délivré par l'ACP, avenue du 5 octobre à Faro. Apporter le document droit à conduire et une photo et 30 Euros. Le permis international est délivré tout de suite et est valable un an.

## *Permis Européen délivré en France*

Pour les Français qui préparent leur transfert au Portugal il est recommandé de demander un permis Européen avant leur départ de France.

Pour cette formalité il faut se rendre à la préfecture avec permis rose, CNI, justificatif de domicile, deux photos, gratuit, durée deux semaines environ. Si vous avez déjà un permis Européen Français.

Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Simplifier-vos-demarches>

### **Témoignage d'un adhérent UFE qui a fait la démarche.**

« Pour l'échange du permis de conduire, c'est un peu complexe pour les anciens permis qui ne comportaient pas la mention "européen", il faut aller sur le site de l'ANTS, choisir "renouvellement du permis", puis "détérioration du permis", faire un courrier expliquant que le permis en notre possession ne possède pas la mention "permis européen" et que quittant la France pour le Portugal, il nous est indispensable d'avoir cette mention, le scanner ainsi que l'ancien permis, télécharger les documents scannés sur le site.

Si le délai actuel de 4 semaines pose problème (le départ étant prévu avant), il faut en plus faire faire une attestation d'hébergement à une personne proche et la transmettre avec la photocopie de sa carte d'identité ou de son passeport. Il faudra également penser avant le départ à faire une procuration postale à cette même personne pour qu'elle puisse recevoir le permis et le renvoyer en recommandé international au Portugal.

Pour info, il est possible de contacter l'ANTS au 3400 du lundi au vendredi de 7h45 à 19h (ce sont eux qui m'ont indiqué la marche à suivre pour ne pas risquer que ma demande soit refusée) ».

Les Français titulaires d'un permis de conduire de modèle Européen et qui ont effectué l'enregistrement de leur permis à l'IMT n'ont pas besoin de présenter de certificat médical à 65 ans et au-delà jusqu'à la limite de validité indiquée sur leur permis modèle Européen..

## *Attention pour ceux qui auraient changé leur permis après avoir enregistré leur permis rose à l'IMT*

Si vous avez enregistré à l'IMT un permis Français ancien, format (permis rose trois volets dans date limite de validité) il faudra de toute façon demander l'échange de votre ancien permis pour un permis portugais. Il n'est plus possible de revenir à l'IMT avec un nouveau permis modèle Européen qui vous auriez obtenu entre temps en France car l'IMT va refuser ce nouveau permis même s'il est légal et va vous demander d'échanger votre nouveau permis.

## *Permis moto*

Le permis B permet de conduire un scooter ou une moto 125 au Portugal. Si la mention A1 a été portée sur votre ancien permis Français par équivalence du permis B c'est-à-dire sans avoir passé l'épreuve A1, la dite mention ne sera pas reportée sur le permis Portugais lors de l'échange. Le permis B délivré au Portugal permet de conduire une moto 125cc. Si vous souhaitez obtenir un permis A il faut passer les épreuves au Portugal y compris la théorie en Portugais.

Si vous souhaitez passer un permis A moto plus de 125 cc au Portugal sachez que c'est possible dans les conditions suivantes.

Il faut commencer par demander un permis de conduire Portugais. Ce permis de type Européen aura la même valeur que le permis Français.

Prendre contact avec une auto-école qui propose des leçons de conduite moto et demander un devis pour l'ensemble du processus, formalités, leçons théoriques et 12 leçons pratiques obligatoires (entre 350 et 400 Euros). Fournir les documents nécessaires : NIF, Certificat médical papier, permis Portugais, signer le contrat et payer le prix. L'auto-école demande à l'IMT un permis d'apprentissage (durée 15 jours) valable six mois.

Ensuite il faut passer le test théorique en Portugais de 10 questions seulement (test sur écran de PC au centre d'examen). On peut s'entraîner en achetant le livre de théorie et un programme d'entraînement auprès de la Segurança Rodoviária (24,90Euro)

<https://www.segurancaRodoviaria.pt/>

Il faut avoir une assez bonne connaissance du Portugais pour passer le test.  
Quand vous êtes admis au test théorique (note 8/10 minimum) vous pouvez passer le test pratique.  
Le test pratique consiste en un parcours en ville et un test de stabilité, effectuer plusieurs figures huit dans une rue étroite en pente sans poser le pied au sol.  
Si vous êtes admis, l'IMT vous fera parvenir un nouveau permis avec la mention A. Ce permis permet de conduire une moto en France.

**Références :**

Décret loi DL n.º 138/2012, de 05 de Julho

[http://www.pgdlisboa.pt/leis/lei\\_mostra\\_articulado.php?nid=1757&tabela=leis](http://www.pgdlisboa.pt/leis/lei_mostra_articulado.php?nid=1757&tabela=leis)

Site d'information Ambassade de France

<http://www.ambafrance-pt.org/Informations-sur-le-permis-de-conduire>

IMT

<https://www.portaldocidadao.pt/web/instituto-da-mobilidade-e-dos-transportes/carta-de-conducao-revalidacao>

L'UFE ALGARVE considère en toute bonne foi que toutes les informations fournies sont vraies, précises, bonnes et à jour et avoir fait de tout son mieux pour établir sa crédibilité. Ainsi l'UFE décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages survenant directement ou indirectement à des personnes membres ou non, suite à des avis, conseils, recommandations ou informations incorrects ou incomplets.